Les Aides pour la Santé en France

En France, plusieurs aides existent pour garantir l'accès aux soins, notamment pour les personnes à faibles revenus ou en situation de handicap.

1. Complémentaire Santé Solidaire (CSS)

V Pour qui?

- Remplace la CMU-C et l'ACS.
- 📌 Destinée aux personnes à faibles revenus.
- 📌 Donne accès à une mutuelle gratuite ou à prix réduit.

Avantages

- ✓ 100 % des soins pris en charge (médecins, hôpitaux, dentistes, opticiens...).
- Aucun dépassement d'honoraires.
- Pas d'avance de frais chez les professionnels de santé.

📌 Plafond de ressources

- **ℰ** Ex : **9 719 € / an** pour une personne seule.
- Démarches : Demande sur <u>www.ameli.fr</u>.

2. Aide Médicale d'État (AME)

V Pour qui?

- 📌 Personnes étrangères en situation irrégulière en France.
- 📌 Résider en France depuis plus de 3 mois.
- Avoir des ressources inférieures au plafond de la CSS.

Avantages

- Soins gratuits (médecins, hôpitaux, pharmacie, analyses...).
- 🔽 Sans avance de frais dans les établissements publics et certains privés.
- Démarches : Demande à la CPAM ou en ligne sur www.service-public.fr.

& 3. Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Pour qui ?

- → Personnes en situation de handicap avec un taux d'incapacité de 80 % (ou 50 % à 79 % si restrictions sévères d'emploi).
- 📌 Âge : **20 ans et plus** (16 ans en cas d'indépendance financière).
- Ressources sous plafond (ex : 11 656 € / an pour une personne seule).

Montant

- 💰 Jusqu'à **1 016 € / mois** (en fonction des revenus).
- Démarches :
- 📌 Demande via la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- 📌 Infos sur <u>www.service-public.fr</u>.

L Besoin d'aide?

- Ameli: Assurance maladie (www.ameli.fr).
- MDPH: Aide aux personnes handicapées.
- * Service public : Démarches en ligne (www.service-public.fr).
- Pensez à vérifier vos droits régulièrement!

 $\begin{tabular}{ll} ϕ & Powered \\ by & \end{tabular} & \end{tabular} & \end{tabular} & \end{tabular}$

Ces informations sont fournies à titre indicatif et ne doivent pas être considérées comme des conseils officiels. Les logos des organismes sont utilisés à titre illustratif. Ce document ne représente pas un accord ou une vérification officielle par ces organismes